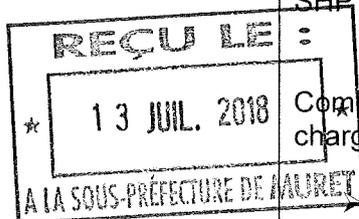


<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>								
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 28 juin 2018</p>								
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p> <p>PROCURATIONS : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>ABSENTS : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p> <p>Secrétaire de séance : Geneviève FABRE</p>									
<p style="text-align: center;">N° 4528</p> <p style="text-align: center;">OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Rénovation d'une trentaine d'appareils vétustes d'éclairage public dans divers secteurs</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant la rénovation d'une trentaine d'appareils d'éclairage public vétustes dans divers secteurs, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante (5 BT 284) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de 28 appareils d'éclairage vétustes dans l'ensemble de la commune. - Rénovation des lanternes des points suivants : 390 Pré jugé (chemin du) 70w, 175 Couloumé ((chemin de) 100w, 101 Massonné (chemin du) 100w, 645 Jean Jaurés (impasse) 70w, 662, 665 et 657 Vitarellés (impasse) 100w, 336 Cardinal Saliège (rue) 70w, 309 et 322 Peupliers (les) 100w, 1098 non dénommée (voie) 100w, 1314 Chemin du Fourtané 100w, , 1050 Forgues (rue) 250w, 1127 non dénommée (voie) 100w, 1128 non dénommée (voie) 100w, 1130 République (rue de la) 100w, 359 Rue Jean-Pierre Timbaud 100w, 1086 Général de Gaulle (rue du) 70w, 1179 Longue (chemin de la) 150w, 94 non dénommée (voie) 100w, 434 La Bugadière (impasse) 100w. - Cette liste est à titre d'information. Faire valider la liste par les services techniques. - Remplacement de ces lanternes par des lanternes LED : 100w SHP par 50w led / 70w SHP par 35w led / 250w SHP par 65w led. <p>Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">TVA (récupérée par le SDEHG)</td> <td style="text-align: right;">3 245 €</td> </tr> <tr> <td>➤ Part gérée par le Syndicat</td> <td style="text-align: right;">13 189 €</td> </tr> <tr> <td>➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation)</td> <td style="text-align: right;">4 174 €</td> </tr> <tr> <td>➤</td> <td style="text-align: right;"><u>Total</u> : 20 608 €</td> </tr> </table> <p>Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.</p> <p>Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la</p>	TVA (récupérée par le SDEHG)	3 245 €	➤ Part gérée par le Syndicat	13 189 €	➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation)	4 174 €	➤	<u>Total</u> : 20 608 €
TVA (récupérée par le SDEHG)	3 245 €								
➤ Part gérée par le Syndicat	13 189 €								
➤ Part restant à la charge de la commune (Estimation)	4 174 €								
➤	<u>Total</u> : 20 608 €								



	<p>commune pour validation.</p> <p>Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve l'Avant Projet Sommaire.• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 13 JUIL. 2018</p> <p>Affiché le : 13 JUIL. 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 

